

## Communiqué de presse

**Rapport de la commission médicale mandatée par l'Hôpital du Valais sur la chirurgie viscérale et analyse du mode de fonctionnement et des conditions de collaboration entre le département de la chirurgie et les autres services associés**

### **Le Professeur Vincent Bettschart est réhabilité et la Médecine Hautement Spécialisée confortée en Valais**

**Sion, le 1er octobre 2013 - Après avoir pris connaissance du rapport de la commission médicale chargée d'évaluer l'activité de la chirurgie viscérale et de l'analyse du mode de fonctionnement et de la collaboration du département de chirurgie, le Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais a pris les décisions dictées par les faits en renouvelant sa confiance au Professeur Vincent Bettschart et en s'engageant pleinement dans la Médecine Hautement Spécialisée (MHS).**

Lors de sa conférence de presse du 2 septembre 2013, le Conseil d'Administration de l'Hôpital du Valais avait annoncé deux mesures :

- 1) Mise sur pied d'une commission médicale pour analyser les dossiers médicaux mentionnés dans la presse ainsi que l'activité chirurgicale du Prof Vincent Bettschart de 2012 à août 2013.
- 2) Analyse du fonctionnement et des conditions de collaboration entre le département de chirurgie et les autres services associés.

Conformément à ses engagements, le Conseil d'Administration de l'Hôpital du Valais s'est réuni le 26 septembre 2013 en séance extraordinaire pour prendre les décisions appropriées suite à la présentation du rapport de la Commission médicale et de l'analyse sur le fonctionnement et la collaboration du département de chirurgie avec l'ensemble des services associés (urgences, soins intensifs, anesthésie, blocs opératoires etc.) du Centre Hospitalier du Valais Romand.

## **Conclusions de la Commission médicale**

En fonction des connaissances actuelles, la Commission médicale a rendu les conclusions suivantes :

- Le Pr Vincent Bettschart dispose de toutes les compétences professionnelles nécessaires aux exigences de la pratique de la chirurgie hautement spécialisée.
- A la connaissance de la Commission médicale, aucune faute de l'art, ni aucune erreur professionnelle n'ont été commises par le Pr Vincent Bettschart dans les 3 cas analysés.
- La Commission n'a pas mis en évidence une prise de risque inconsidérée de la part du Prof Bettschart. Elle a également constaté que toutes les décisions relatives à l'indication au traitement ont été prises par le Prof Bettschart en se référant à ses pairs dans le cadre d'un colloque multidisciplinaire interinstitutionnel, conformément aux exigences en matière de Médecine Hautement Spécialisée.
- La Commission confirme aussi la bonne adéquation du département de chirurgie du CHVR et du site de Sion avec les exigences requises pour la pratique de la chirurgie hautement spécialisée. Toutefois, afin de pérenniser la Médecine Hautement Spécialisée à l'Hôpital de Sion, la Commission médicale a proposé des mesures d'amélioration liées à : l'insuffisance de dotations de ressources spécialisées dévolues à la chirurgie hautement spécialisée, la coopération des différents services impliqués dans la prise en charge de la MHS (chirurgie, anesthésie, soins intensifs, urgences, etc.), la nécessité de décharger le Prof Bettschart de certaines de ses fonctions comme notamment la gestion du bloc opératoire.

## **Conclusions de l'analyse du fonctionnement et des modes de collaboration du département de chirurgie avec les autres services associés**

Parallèlement, l'analyse de 32 entretiens organisés avec le personnel des blocs opératoires ou exerçant une fonction en lien direct avec le département de chirurgie fait clairement apparaître le rôle essentiel du Pr Vincent Bettschart au cœur de l'Hôpital du Valais pour développer une chirurgie de pointe dans notre canton et une médecine hautement spécialisée indispensable à la qualité globale de notre Hôpital. Contrairement au portrait que certains médias ont dressé du Pr Vincent Bettschart, les médecins et les soignants de l'Hôpital du Valais reconnaissent ses grandes qualités humaines et professionnelles.

Une majorité des chefs de départements interrogés soulignent également lier leur sort professionnel à celui du Pr Vincent Bettschart en raison de la chaîne performante qui s'est mise en place grâce à la qualité de la chirurgie en Valais.

Leur implication dans le mouvement de solidarité en faveur de Vincent Bettschart, dont chacun peut aujourd'hui mesurer l'ampleur (plus de 2'300 signatures), en est une preuve supplémentaire.

### **Décisions prises par le Conseil d'Administration**

En conséquence, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- Renouvellement de la confiance au Pr Vincent Bettschart avec réhabilitation interne et externe.
- Soutien au département de chirurgie de l'Hôpital de Sion pour pérenniser la pratique de la Médecine Hautement Spécialisée sur le site de Sion.
- Renforcement de l'équipe de chirurgie par l'engagement d'un chirurgien viscéral complémentaire du niveau du Prof Bettschart pouvant pratiquer des opérations en lien avec la Médecine Hautement Spécialisée en Valais.
- Reprise des opérations du pancréas en collaboration étroite avec les centres universitaires afin que l'Hôpital du Valais remplisse immédiatement les critères exigés par la MHS.
- Signature d'une déclaration d'intention avec les Hôpitaux universitaires de Berne, Genève et Lausanne pour renforcer le partenariat dans le domaine de la MHS en établissant des règles communes de coopération claires permettant de maintenir et développer la qualité et la sécurité des soins.
- Renforcement du service d'anesthésiologie avec notamment une collaboration plus étroite avec les hôpitaux universitaires.
- Aucun dépôt d'une plainte pénale contre X pour violation du secret de fonction et du secret médical. L'Hôpital du Valais procédera lui-même à une enquête interne sur les dossiers patients concernés par les fuites médiatiques avec sanction en cas de violation du secret de fonction et du secret médical.
- Amélioration de la sécurisation des données patients
- Limitation des accès aux dossiers patients informatisés Phoenix.
- Renforcement des déclarations d'incidents.
- Introduction dans le protocole du consentement éclairé signé par le patient d'une information sur la possibilité d'un 2<sup>ème</sup> avis et des modalités pratiques pour exercer ce droit.

## **Médecine Hautement Spécialisée en Valais**

Le 10 septembre 2013, l'Hôpital de Sion a obtenu - par l'organe intercantonal de décision Médecine Hautement Spécialisée - l'autorisation de pratiquer les opérations sur le foie, le pancréas, l'œsophage et le rectum pour une durée de 2 ans (voir documents annexés).

La situation de l'Hôpital de Sion n'est pas unique : 12 établissements sur 24 en Suisse (pour le foie, le pancréas et l'œsophage) sont également concernés par des autorisations qui ne sont pas définitives. Pour l'Hôpital de Sion, cette décision a été confirmée pour deux ans seulement car elle est liée à l'engagement d'un chirurgien viscéral complémentaire. A titre d'exemple, pour le pancréas, l'Hôpital universitaire de Bâle a également reçu une autorisation pour deux ans.

L'organe de décision MHS réévaluera les mandats dans deux ans sur la base d'indicateurs de qualité, une analyse de la masse critique et des exigences structurelles.

Le Conseil d'Administration est pleinement convaincu du bienfondé de sa démarche pour développer la Médecine Hautement Spécialisée à l'Hôpital du Valais qui dispose des compétences nécessaires pour cela. Il entend suivre les recommandations formulées par la Commission médicale pour s'engager totalement dans cette voie et pérenniser la pratique de la Médecine Hautement Spécialisée.

Au terme de ces différentes procédures, et sans occulter les résultats de la plainte pénale en cours ainsi que l'expertise sur la Médecine Hautement Spécialisée demandée par Mme la Conseillère d'Etat, Esther Waeber-Kalbermatten - qui exerce son devoir de surveillance -, le Conseil d'administration souhaite qu'une paix durable s'installe afin de permettre à l'Hôpital du Valais de poursuivre ses développements et de mettre en œuvre les nombreux projets nécessaires à son avenir.

Le développement de la Médecine Hautement Spécialisée en Valais et le maintien de disciplines de pointe dans notre canton sont une force et un atout que beaucoup nous envient. Cette évidence est avant tout la garantie pour les Valaisans de pouvoir se faire opérer dans les meilleures conditions possibles à l'intérieur de leur canton.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

**Florence Renggli, Cheffe de la communication et porte-parole**

**T 027 603 67 00, [florence.renggli@hopitalvs.ch](mailto:florence.renggli@hopitalvs.ch)**